

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT  
URBAIN/HABITAT**  
Réf. :



## **DECISION DU MAIRE DE BRON**

Numéro : 20230324DEC038

Objet: Mise à disposition d'un logement de type 3 n° 27 au 2 avenue des Sports 69500 BRON à

**Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,**

**VU** les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

**CONSIDERANT** que le logement de type 3 n° 27 situé au 2 avenue des Sports à Bron n'est pas mis à disposition des instituteurs en application du décret n° 20014-703 du 13 juillet 2004, il peut donc être proposé à titre précaire et révocable,

### **DECIDE**

**Article 1 :** de signer avec une convention de mise à disposition d'un logement à titre précaire et révocable, ayant les caractéristiques suivantes :

- Lieu : 2 avenue des Sports
- Objet : fixer le montant de l'indemnité d'occupation
- Durée : du 1er septembre 2022 au 31 août 2023
- Redevance/loyer : 255 euros

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

**Article 3 :** la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

**Article 4** : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le



Signé par : Jérémie BREAUD

Date : 27/03/2023

Qualité : LE MAIRE

**Jérémie BREAUD,**